



COPIE

Département : Deux-Sèvres

Arrondissement : Parthenay

Canton : La Gâtine

2023-03-30-16a

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2023

Le trente mars deux mil vingt-trois, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-PARDOUX-SOUTIERS, légalement convoqué le vingt-quatre mars deux mil vingt-trois, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Johann BARANGER, Maire.

Etaient présents : Johann BARANGER, Pascal POUBLANC, Jean Luc GUINARD, Emmanuel ROUSSELOT, Marie-France TALINEAU, Guillaume BONNIN, Martin MOREAU, Audrey RIGAUDEAU, Joël BONNET, Lydie BARATON, Annie MARSAULT, Jacky FAVREAU, Patrick CLISSON, Sophie BARIBAUT, Nathalie GEFFARD, Karine MORIN, Anthony PEIGNON, Laura LUSSEAU.

Absent excusé : Marie-Sandrine GIRARD a donné pouvoir à Laura LUSSEAU

Absents non excusés : Éric CATHELINEAU, Patrice NIVault, Karine OLIVIER

Secrétaire de séance : MF TALINEAU, assistée de Pascaline DREILLARD, Secrétaire Générale.

OBJET : POPULATION : Tarifs concessions cimetière, columbarium et espace naturel

Il est nécessaire de réactualiser la décision sur les tarifs de concessions cimetière, columbarium et espace naturel, pour les cimetières de Soutiers et de Saint-Pardoux.

Ainsi, le bureau municipal propose d'appliquer les tarifs identiques à l'existant, pour les deux cimetières, avec une répartition financière sur le budget principal, pour 2/3 et le budget CCAS pour les 1/3.

Ainsi, la grille tarifaire serait la suivante :

	Durée : 15 ans	Durée : 30 ans	Durée : 50 ans
Cimetière			60,00
Columbarium	320,00	530,00	780,00
Cave-urne	200,00	300,00	450,00
Jardin du Souvenir – Dispersion cendres			50,00
Plaque inscription			20,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE** la grille tarifaire, précisée ci-avant, pour les cimetières de Saint-Pardoux et de Soutiers,
- **APPROUVE** la répartition financière entre les budgets CCAS et Commune, à savoir pour le tarif « cimetière » uniquement, 2/3 pour le budget communal et 1/3 pour le budget CCAS,
- **DIT** que les crédits sont ouverts, sur le budget principal et le budget CCAS des exercices comptables en cours,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Johann BARANGER

